

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 286/04

ASA 31/171/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITION » PRÉSUMÉE / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

NÉPAL

Prakash Bahadur Bhandari (h), 29 ans

Jeevan Rai (h), 25 ans

Londres, le 12 octobre 2004

Prakash Bahadur Bhandari et Jeevan Rai ont été appréhendés le 26 septembre par des membres des forces de sécurité. On ignore où ils se trouvent actuellement et Amnesty International est préoccupée par leur sécurité.

Prakash Bahadur Bhandari vit dans le comité de village de Chaughari, dans le district de Bajhang. Selon des témoins, il se trouvait à son domicile, lorsque, à 9 heures du matin, sept membres des forces de sécurité habillés en civil sont venus le chercher. Prakash Bahadur Bhandari est un militant du *Rastriya Prajatantra Party* (RPP, Parti démocratique national), une formation monarchiste pacifique appartenant à la coalition au pouvoir au Népal. On ignore les motifs de son arrestation.

Jeevan Rai vit dans le comité de village de Chyasmitar, dans le district de Khotang. À midi, ce jour-là, il déjeunait chez un ami dans un comité de village voisin, celui de Badahare. Selon des témoins, 65 membres des forces de sécurité, armés et habillés en civil, ont pénétré dans la maison et ont emmené Jeevan Rai. On ignore pourquoi il a été appréhendé.

Ces deux arrestations ont été signalées à la Commission nationale des droits humains, aux ministères concernés ainsi qu'aux forces de sécurité. Cependant, les autorités n'ont pas révélé où se trouvaient les deux hommes.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis que le Parti communiste népalais (PCN) maoïste a déclaré une « *guerre populaire* », en février 1996, le Népal est en proie à un conflit généralisé et doit faire face à une crise des droits humains. Après la rupture, en août 2003, du cessez-le-feu déclaré sept mois plus tôt, les forces de sécurité et les membres du PCN maoïste ont multiplié les atteintes aux droits de la personne.

En 2002 et 2003, le Népal a enregistré plus de « disparitions » que tout autre pays au monde. Les personnes arrêtées par les forces de sécurité sont souvent détenues dans des casernes militaires et ne sont pas autorisées à recevoir la visite de leurs proches, à consulter un avocat ni à bénéficier de soins médicaux. Elles sont fortement exposées à des actes de torture, notamment des passages à tabac. Certaines sont maintenues au secret ou ont les yeux bandés pendant toute la durée de leur détention. Par ailleurs, selon les informations recueillies, le PCN maoïste a enlevé des centaines de personnes, dont un grand nombre d'enseignants et d'écoliers, à des fins d'« éducation politique ».

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Prakash Bahadur Bhandari et Jeevan Rai, qui ont, semble-t-il, été arrêtés par des membres des forces de sécurité le 26 septembre ;

– exhortez les autorités à révéler où se trouvent les deux hommes et à les autoriser sans délai à entrer en contact avec leur famille, à consulter un avocat de leur choix et à bénéficier de tous les soins médicaux qui pourraient leur être nécessaires ;

– demandez instamment qu'ils soient traités avec humanité durant leur détention et qu'ils ne soient pas soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements ;

– engagez les autorités à libérer ces deux hommes immédiatement et sans condition ou bien à les inculper d'une infraction prévue par la loi.

APPELS À :

Remarque : Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures trente à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale.

Responsable de la cellule des droits humains de l'armée :

Lieutenant Colonel Raju Nepali
Head Royal Nepal Army Human Rights Cell
Royal Nepalese Army Headquarters
Singha Durbar
Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 226 292 / 245 020 (Si une personne décroche, demandez : « *Fax, please* » et renvoyez votre fax.)

Formule d'appel : *Dear Lieutenant Colonel, /*

Mon Colonel, (si c'est un homme qui écrit)

ou Colonel, (si c'est une femme qui écrit)

Pour Prakash Bahadur Bhandari :

Chef du district de Bajhang :

Chief District Officer
Trilok Prasad Shrestha
Office of the Chief District Officer,
Bajhang District
Népal

Formule d'appel : *Dear Chief District Officer, /* Monsieur le
chef de district,

Pour Jeevan Rai :

Chef du district de Khotang :

Chief District Officer
Mohona Krishna Sapkota
Office of the Chief District Officer,
Khotang District
Népal

Formule d'appel : *Dear Chief District Officer, /* Monsieur
le chef de district,

COPIES aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 23 NOVEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*